

ADMINISTRATION GENERALE

1 - Soutien à la famille de Stéphanie MONFERMÉ, fonctionnaire de la Police Nationale décédée dans l'exercice de ses fonctions.

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario

Le 23 avril dernier, Stéphanie MONFERMÉ, fonctionnaire de la Police Nationale, était lâchement assassinée à Rambouillet, dans l'exercice de ses fonctions, victime du terrorisme islamiste. La fonctionnaire de Police de 49 ans était mariée et mère de trois enfants.

Comme elle le fait toujours pour soutenir les forces de sécurité et leurs familles contre la barbarie, la ville de Berre l'Etang souhaite participer à l'élan de générosité en faveur de la famille, et en particulier des enfants, de la victime.

Monsieur le Maire propose donc de verser la somme de 5 000 euros à la Fondation Jean Moulin, relevant du Ministère de l'Intérieur, sur un compte spécialement dédié à la famille de la victime.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire :

« BERRE AVENIR » (25 élus) : Pour

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION » (6 élus) : Pour

« BERRE VILLE FRANCAISE SURE ET PROSPERE » (1 élu) : Pour



2 - Soutien à la famille de Eric MASSON, fonctionnaire de la Police Nationale décédé dans l'exercice de ses fonctions.

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario

Le 5 mai dernier, Eric MASSON, policier, est tué avec sauvagerie lors d'une opération anti-drogue, alors qu'il allait interpellier un trafiquant de drogue. Le policier de 36 ans était pacsé et père de deux enfants.

Comme elle le fait toujours pour soutenir les forces de sécurité et leurs familles contre la barbarie, la ville de Berre l'Etang souhaite participer à l'élan de générosité en faveur de la famille, et en particulier des enfants, de la victime.

Monsieur le Maire propose de verser la somme de 5 000 euros à la Fondation Jean Moulin, relevant du Ministère de l'Intérieur, sur un compte spécialement dédié à la famille de la victime.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire :

« BERRE AVENIR » (25 élus) : Pour

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION » (6 élus) : Pour

« BERRE VILLE FRANCAISE SURE ET PROSPERE » (1 élu) : Pour



3 - Rapport annuel 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement métropolitain

Rapporteur : Monsieur CESARO Jean-Pierre

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Métropole Aix Marseille Provence a produit, en application du I de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce rapport présenté lors du Conseil Municipal du 25 mars était incomplet. Aussi une nouvelle version a été adressée à la collectivité par le Territoire du Pays Salonais, nous invitant à redélibérer lors du prochain Conseil Municipal.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport de 607 pages qui peut être consulté à la Direction Générale des Services.

Votes de l'Assemblée :

Le Conseil Municipal prend acte.



SOLIDARITE ET ACTION SOCIALE

4 - Contrat de Ville - Approbation de la programmation métropolitaine 2021 de la Politique de la Ville

Rapporteur : Madame DRAY-FENOUIL Marie-Line

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2022 « Berre l'Etang / Salon de Provence », une programmation d'actions visant à réduire les inégalités, entre les quartiers prioritaires et le reste des populations, est élaborée par la Métropole annuellement.

Pour l'année 2021, cette programmation comprend 68 projets financés par des crédits de Politique de la Ville et complétés par des crédits de droit commun. Cette programmation qui a été validée en comité de pilotage le 9 mars 2021, met fortement l'accent sur la cohésion sociale (83% des crédits).

Sur l'ensemble des projets retenus, 30 concernent la Commune de Berre-l'Etang (dont 14 sont mutualisés avec Salon-de-Provence).

Conformément à l'engagement pris dans le Contrat de Ville, la Commune de Berre-l'Etang financera à hauteur de 45 000 € la programmation 2021.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver le programme d'actions 2021 et son plan de financement ci-annexé et de décider sa mise en œuvre.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire :

« BERRE AVENIR »

(25 élus) : Pour

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION »

(6 élus) : Abstention

« BERRE VILLE FRANCAISE SURE ET PROSPERE »

(1 élu) : Contre



5 - Déploiement du dispositif « Seconde chance » de l'ADDAP13 sur Berre l'Etang pour 2021

Rapporteur : Monsieur BRUNEL Florian

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que le dispositif de médiation sociale « Seconde Chance », déposé par l'Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention des Bouches du Rhône (ADDAP13), dans le cadre de la programmation du contrat de ville métropolitain, bénéficie de financements supplémentaires de la Commune pour 2021 afin de se déployer sur l'ensemble du territoire de la commune de Berre l'Etang et de concerner tous les jeunes Berrois.

Le dispositif « Seconde Chance », qui requiert le financement d'un poste d'éducateur de l'ADDAP13 à temps complet, est pour l'heure financé pour 2021 à hauteur de 15 000€ dans le cadre du Contrat de Ville pour les deux quartiers prioritaires Politique de la Ville de Berre.

Ce dispositif consiste en la mise en place d'une médiation sociale, à la fois dans la rue et auprès des structures sociales présentes sur le territoire, afin d'aller à la rencontre des jeunes en situation de rupture dans leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Le dispositif prend en compte les jeunes de 16 à 26 ans, avec une capacité de suivi de 35 jeunes à la fois. Une fois les jeunes approchés et leurs problèmes repérés, une équipe pluridisciplinaire composée de l'éducateur de l'ADDAP13, du Coordonnateur du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, d'un représentant de la Mission Locale ainsi que d'autres intervenants auprès de la jeunesse, se prononce sur les parcours individuels à mettre en place. L'éducateur accompagne alors les jeunes dans leurs parcours d'insertion en les aidant à lever un à un les obstacles auxquels ils sont confrontés.

L'accompagnement personnalisé a pour objectif de susciter la mobilisation des personnes sur un projet en fonction de leurs centres d'intérêt, de faciliter l'accès à des dispositifs adaptés tout en traitant la restauration de l'estime de soi et du lien social. L'accès aux dispositifs de droit commun s'appuie sur une offre d'insertion locale, permettant une reprise d'activité adaptée et/ou un accès à la formation. Le but premier n'est pas de trouver un emploi, mais de s'installer dans une logique positive et de sortir de situation précaire ou complexe.

Ce dispositif de médiation sociale, testé durant les 9 mois restant de 2021 sera, s'il s'avère utile, pérennisé voire étendu dans les années à venir en faisant appel aux financements complémentaires de l'Etat, d'autres Collectivités locales et des bailleurs sociaux présents à Berre.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le déploiement du dispositif « Seconde Chance » sur Berre l'Etang en 2021 par :

- la signature d'une convention de partenariat entre la Commune de Berre l'Etang et l'ADDAP13 (ci-annexée),
- le versement par la Commune d'une subvention de 25 000€ pour le financement du poste d'éducateur spécialisé selon les termes de la convention jusqu'à fin 2021.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire :

« BERRE AVENIR » (25 élus) : Pour

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION » (6 élus) : Pour

« BERRE VILLE FRANCAISE SURE ET PROSPERE » (1 élu) : Contre



6 - Subvention communale 2021 pour le fonctionnement des permanences du Point Ecoute Jeunes

Rapporteur : Monsieur BRUNEL Florian

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de Berre l'Etang porte avec force des actions visant à venir en soutien aux publics en difficulté, dans le cadre du contrat de ville métropolitain comme dans le cadre de son droit commun.

Monsieur le Maire souhaite continuer à contribuer, pour l'année 2021, à soutenir les actions en cours sur Berre l'Etang en matière d'accueil et d'écoute des jeunes en difficulté.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de répondre favorablement à la demande du Centre Hospitalier Montperrin en finançant, au titre de l'année 2021, à hauteur de 7 000€ les permanences du Point Ecoute Jeunes sur la Commune,
- et de l'autoriser à effectuer toutes les formalités et démarches afférentes.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire :

« BERRE AVENIR » (25 élus) : Pour

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION » (6 élus) : Pour

« BERRE VILLE FRANCAISE SURE ET PROSPERE » (1 élu) : Pour



SERVICES A LA POPULATION

7 - Aide au Transport des Jeunes

Rapporteur : Madame LOFORTE Martine

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les étudiants et apprentis de moins de 26 ans de la commune peuvent bénéficier d'une aide aux transports sous forme d'une prise en charge d'un abonnement annuel de transport en commun à savoir :

- CARTREIZE : Prise en charge 210,00 €
- BUS DE L'ETANG : Prise en charge 170,00 €
- LIBEBUS : Prise en charge 60,00 €

Ces abonnements concernent exclusivement les déplacements au sein du Département des Bouches du Rhône et concernent environ 170 étudiants de la commune pour un montant remboursé d'environ 40.000 € pour l'année 2020.

Il a été constaté que ces abonnements ne correspondent pas toujours aux besoins de transport des jeunes berrois qui ont souvent recours à plusieurs modes de transports et cumulent les abonnements pour se rendre dans leurs établissements.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'amender ce dispositif d'aide aux transports afin que la majorité des Jeunes de moins de 26 ans de la commune puisse en bénéficier.

Pour ce faire, Monsieur le Maire :

PROPOSE que tous les jeunes de moins de 26 ans, domiciliés à Berre l'Etang, poursuivant des études sur le territoire français (Hors DOM-TOM) qu'ils soient :

- Etudiants,
- Apprentis,
- Stagiaires de la formation professionnelle,
- Jeunes en Service Civique.

puissent bénéficier de ce dispositif.

PROPOSE que la commune verse une aide d'un montant de l'abonnement dans la limite de 210 € par personne et par an pour l'achat d'un abonnement annuel de transport collectif.

PROPOSE que cette aide soit mise en place selon les modalités suivantes :

1. Etablissement d'un dossier de demande d'aide au transport (renseigné et signé) contenant les pièces suivantes :
 - Justificatif d'achat de l'abonnement au nom de l'étudiant utilisateur,
 - Justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom des parents ainsi qu'un certificat d'hébergement pour les enfants majeurs,
 - Livret de famille,
 - Certificat de scolarité, attestation de stage, justificatif de service civique ou contrat d'apprentissage validé par l'employeur et l'établissement scolaire ou universitaire,
 - RIB du jeune titulaire de l'abonnement.
2. Remboursement par virement bancaire sur le compte du titulaire de l'abonnement par la Trésorerie de Berre l'Etang dans un délai de 15 jours suivant la réception de l'intégralité des pièces justificatives.

PROPOSE que cette nouvelle version du dispositif facilitant la mobilité des jeunes soit mise en place pour la rentrée de septembre 2021.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire :

« BERRE AVENIR » (25 élus) : Pour

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION » (6 élus) : Pour

« BERRE VILLE FRANCAISE SURE ET PROSPERE » (1 élu) : Pour



URBANISME ET DEVELOPPEMENT

8 - Bilan des acquisitions et cessions immobilières - exercice 2020

Rapporteur : Monsieur SOLARI Edmond

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'en vertu de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune doit donner lieu à une délibération du Conseil Municipal.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation du bilan des acquisitions et cessions immobilières, au titre de l'exercice 2020.

Votes de l'Assemblée :

Le Conseil Municipal prend acte.



9 - Acquisition parcelle AN 143 - Allée des Acacias

Rapporteur : Monsieur SOLARI Edmond

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le sol de certaines voies gérées et entretenues de longue date par la Commune de Berre l'Etang se révèle continuer à appartenir à des tiers, le transfert de propriété à la Commune et l'incorporation dans le domaine public communal n'ayant jamais été réalisé, ni préalablement, ni postérieurement à la construction de ces infrastructures.

A l'occasion de la construction de la « Résidence le Château » à la Boëti, le Groupe Valophis – La Maison Familiale de Provence se trouve propriétaire d'une parcelle constituant un délaissé de trottoir de l'allée des Acacias.

Le Groupe Valophis – La Maison Familiale de Provence propose la cession, à 1 euro, de cette emprise à la Commune.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquiescer par voie amiable la parcelle AN 143, nécessaire à la régularisation du statut foncier de l'allée des Acacias et de l'autoriser à effectuer toutes les formalités et démarches afférentes.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire :

« BERRE AVENIR » (25 élus) : Pour

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION » (6 élus) : Pour

« BERRE VILLE FRANCAISE SURE ET PROSPERE » (1 élu) : Pour



10 - Convention de servitudes - Enfouissement d'un câble basse tension souterrain et pose d'un coffret réseau afin d'alimenter les locaux communaux situés sur la parcelle AO 23 - avenue Joliot Curie

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'afin d'alimenter en électricité les locaux communaux cadastrés section AO numéro 23, situés avenue Joliot-Curie, il convient de conclure avec Enedis une convention de servitudes nécessaire à la pose d'un coffret réseau et à l'enfouissement d'un câble basse tension souterrain sur un linéaire de 21,5 mètres.

Cette servitude fera l'objet du versement par Enedis à la Commune de Berre l'Etang d'une indemnité unique et forfaitaire d'un montant de vingt euros, dès lors que la servitude sera authentifiée par acte notarié, aux frais d'Enedis.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer avec Enedis une convention de servitudes et à effectuer toutes les formalités et démarches afférentes.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire :

« BERRE AVENIR » (25 élus) : Pour

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION » (6 élus) : Pour

« BERRE VILLE FRANCAISE SURE ET PROSPERE » (1 élu) : Pour



11 - Convention de partenariat avec la fédération départementale des chasseurs des Bouches du Rhône « Eco-contribution : habitats et suivi de la reproduction des oiseaux d'eau dans les Bouches du Rhône »

Rapporteur : Monsieur AGNELLO Thierry

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Fédération Départementale des Chasseurs des Bouches-du-Rhône souhaite signer une Convention de partenariat avec la commune de Berre l'Etang sur le projet « Eco-contribution : habitats et suivi de la reproduction des oiseaux d'eau dans les Bouches-du-Rhône ».

A l'initiative de la Fédération Nationale des Chasseurs, la loi chasse du 24 juillet 2019 a créé un fonds biodiversité dans le cadre du nouvel Office Français de la Biodiversité (OFB).

Ce fonds est abondé par une éco-contribution des chasseurs et de l'Etat afin de financer des projets portés par les fédérations des chasseurs pour la protection de la biodiversité.

La Fédération Départementale des Chasseurs des Bouches-du-Rhône (FDC13), avec l'aide de bénévoles de l'association départementale des chasseurs de gibier d'eau (ADCGE13), a pour objectif de veiller à la qualité des zones humides du département confrontées au changement climatique et d'assurer un suivi des espèces d'oiseaux d'eau.

Il est proposé de formaliser, au travers d'une convention entre la commune de Berre l'Etang et la FDC13, un partenariat renforçant la participation du réseau fédéral de chasse aux réseaux nationaux d'observatoire de la faune sauvage et de la biodiversité, pour améliorer les données, leur valorisation et leur partage, dans les zones humides.

Un personnel spécialisé de la FDC13 exécutera dans le cadre de cette convention, dans ces espaces, des actions de surveillance de la qualité de l'eau, de cartographie des potentialités des zones humides et des niveaux d'eau, de suivi de la nidification des oiseaux d'eau gibiers et protégés, d'installation de nichoirs artificiels et de suivi des prélèvements pour les chasseurs à la botte.

Ce projet d'éco-contribution est financé à 65% par l'OFB et à 35% par la Fédération Nationale des Chasseurs.

La FDC13 s'engage à respecter les règles de sécurité et d'accès sur les différents sites d'interventions et à présenter chaque année un rapport de synthèse des actions réalisées ainsi que leurs résultats.

En contrepartie, la commune de Berre l'Etang s'engage à donner l'accès à la FDC13 aux différents sites d'actions dont elle est propriétaire et qui sont listés dans l'annexe jointe à la convention.

Cette convention de partenariat liera la commune de Berre l'Etang et la FDC13 pour une durée de trois (3) ans correspondant à la durée totale du projet.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs des Bouches du Rhône.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire :

« BERRE AVENIR » (25 élus) : Pour

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION » (6 élus) : Pour

« BERRE VILLE FRANCAISE SURE ET PROSPERE » (1 élu) : Pour



12 - Demande de subventions auprès du Conseil Départemental 13 au titre des travaux de proximité

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune a sollicité diverses subventions auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre des travaux de proximité, pour lesquelles une délibération a été prise lors du conseil municipal du 25 mars 2021.

Face à l'impératif de devoir réaliser des travaux d'aménagement des écoles maternelles en vue du dédoublement des classes de grande section, il convient de regrouper certains dossiers déjà déposés afin de pouvoir déposer un dossier supplémentaire.

Les dossiers se composeront de la sorte :

- travaux d'aménagement en vue du dédoublement des classes de grande section des maternelles Emile Zola, Pablo Picasso et Paul Langevin, pour un montant de 91 309,83 € HT ;
- réfection des toilettes et travaux d'aménagement en vue du dédoublement de la classe de grande section à l'école maternelle Irène Joliot Curie, d'un montant de 90 492,36 € HT ;
- réalisation de travaux divers à l'école primaire Paul Vaillant Couturier et à la médiathèque Edmonde Charles Roux Defferre, d'un montant de 93 241,89 € HT ;
- réalisation de travaux d'étanchéité à l'école primaire Frédéric Mistral, d'un montant de 65 045,39 € HT ;
- réfection du parking situé sur la rue Fernand Léger et démolition des toilettes publiques boulevard Romain Rolland, d'un montant de 97 663,20 € HT ;
- aménagement d'un cheminement piéton entre le parking de l'Europe et l'avenue de la Libération, d'un montant de 91 404,00 € HT ;
- réhabilitation du terrain multisports avenue Paul Langevin, d'un montant de 49 468,24 € HT.

Ces travaux, inscrits au budget communal pour 2021, seront réalisés avant le 31 décembre 2021.

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a maintenu, en 2021, le dispositif destiné à favoriser la réalisation immédiate de travaux communaux de proximité d'une dépense subventionnable plafonnée à 85 000,00 euros Hors Taxes par projet.

Cette action s'inscrit dans la politique de soutien à l'emploi et d'appui au développement économique dans laquelle s'est engagée le Département.

Ces projets communaux sont susceptibles de bénéficier de ce dispositif.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône une subvention au meilleur taux, soit 70% du montant hors taxes des travaux, pour les projets éligibles inscrits au budget communal pour 2021, et de l'autoriser à effectuer toutes les formalités et démarches afférentes.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire :

« BERRE AVENIR » (25 élus) : Pour

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION » (6 élus) : Pour

« BERRE VILLE FRANCAISE SURE ET PROSPERE » (1 élu) : Pour



13 - Demande de subventions auprès du Conseil Départemental 13 au titre du dispositif d'aide au développement de la Provence Numérique

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de Berre l'Etang a initié en 2017, son orientation numérique grâce au nouveau dispositif que le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône avait alors mis en place, intitulé « aide au développement de la Provence Numérique ».

Afin de continuer dans cette voie, la Commune envisage de nouvelles actions dans la mise en place d'un plan numérique :

- acquisition d'équipements numériques (tablettes) pour la dématérialisation du Conseil Municipal, pour un montant de 16 917,20 € HT,
- déploiement de la fibre sur le territoire communal dans divers sites (école de voile, la Baleine Bleue, la future crèche, le Club l'Entraide, la Boutique Berre 2030 et la salle Léo Ferré), pour un montant de 37 243,36 € HT,
- acquisition d'équipements numériques pour les écoles, pour un montant de 98 775,78 € HT,
- acquisition d'affichages dynamiques, pour un montant de 20 093,07 € HT,
- acquisition d'équipements informatiques en faveur du « Bien Vieillir », pour un montant de 10 529,35 € HT.

Ces actions inscrites au budget communal pour 2021, seront réalisées avant le 31 décembre 2021.

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a reconduit, pour 2021, son dispositif d'aide à la Provence Numérique.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône une subvention au meilleur taux et de l'autoriser à effectuer toutes les formalités et démarches afférentes.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire :

« BERRE AVENIR » (25 élus) : Pour

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION » (6 élus) : Pour

« BERRE VILLE FRANCAISE SURE ET PROSPERE » (1 élu) : Pour



14 - Demande de subventions auprès du Conseil Départemental 13 au titre du dispositif d'aide aux équipements pour la sécurité publique (vidéo protection)

Rapporteur : Monsieur BUFFART Marc

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'existence d'un dispositif de financement à destination des communes concernant le déploiement et le renouvellement des réseaux de vidéo protection.

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a maintenu, en 2021, le dispositif destiné à favoriser l'équipement des communes en matière de vidéo protection dans le dispositif « d'aide aux équipements pour la sécurité publique ».

La Commune envisage de poursuivre, en 2021, le déploiement du réseau de vidéo protection qui aujourd'hui, assure la couverture des principaux sites à enjeux ainsi que l'ensemble des établissements recevant des enfants, par l'installation de 6 nouvelles caméras qui amélioreront la sécurité des usagers pour un montant de 37 886,40 € HT, par le remplacement des caméras vétustes de plus de 5 ans pour un montant de 17 317,20 € HT et par le nettoyage des globes et vitres des caméras pour un montant de 44 327,00 € HT.

Ces travaux, inscrits au budget communal pour 2021, seront réalisés avant le 31 décembre 2021.

Ces projets communaux sont susceptibles de bénéficier de ce dispositif.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône une subvention au meilleur taux, soit 60% du montant hors taxes des travaux et de l'autoriser à effectuer toutes les formalités et démarches afférentes.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire :

« BERRE AVENIR » (25 élus) : Pour

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION » (6 élus) : Pour

« BERRE VILLE FRANCAISE SURE ET PROSPERE » (1 élu) : Pour



15 - Demande de subventions auprès du Conseil Départemental 13 au titre de l'aide au développement de la pratique culturelle et artistique et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

Rapporteur : Monsieur SOLARI Edmond

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune de Berre l'Etang a entamé en 2018, un processus de modernisation de sa médiathèque municipale Edmonde Charles Roux Defferre, construite dans les années 1980.

Dans un premier temps, la médiathèque s'est dotée d'un nouveau logiciel de gestion du catalogue et de gestion de l'espace public numérique. Il a également été mis en place une ludothèque numérique qui a ouvert ses portes en janvier 2020. Ces nouveaux équipements ont bénéficié de subventions du Conseil Départemental 13 et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles en 2017.

Dans un second temps, la médiathèque a modifié son fonctionnement dès janvier 2020 en acquérant du mobilier pour mettre en place une banque d'accueil de prêts et de retours centralisés et des postes de médiateurs. Une boîte de retour a également été installée devant la médiathèque. Ces acquisitions ont bénéficié de subventions du Conseil Départemental 13 et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles en 2019.

Afin d'accueillir les différents éléments de cette transformation, de rénover les intérieurs et de rendre l'accueil plus chaleureux, la Commune a entrepris en 2020 une première phase de rénovation intérieure de la médiathèque.

En 2021, la seconde phase de rénovation doit débiter. Elle portera sur :

- la réfection des sols souples, faux plafonds et peinture de la médiathèque (phase 2) (172 852,85 € HT) y compris les frais de déménagement (9 615,58 € HT), pour un montant total de 182 468,43 €HT,
- l'acquisition de mobilier, pour un montant de 10 881,27 € HT.

Ces travaux et acquisitions, inscrits au budget communal pour 2021, seront réalisés avant le 31 décembre 2021.

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, au titre du dispositif d'aide au développement de la pratique culturelle et artistique, et la Direction Régionale des Affaires Culturelles subventionnent ce type de travaux et d'acquisitions.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (50% pour les travaux et 40% pour l'acquisition) et de la

Direction Régionale des Affaires Culturelles (30% pour les travaux et 40% pour l'acquisition) une subvention au meilleur taux pour les travaux et l'acquisition et de l'autoriser à effectuer toutes les formalités et démarches afférentes.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire :

« BERRE AVENIR » (25 élus) : Pour

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION » (6 élus) : Pour

« BERRE VILLE FRANCAISE SURE ET PROSPERE » (1 élu) : Pour



SERVICES TECHNIQUES

16 - Entretien des Espaces Verts de la Commune de Berre l'Etang - Choix des titulaires

Rapporteur : Monsieur CESARO Jean-Pierre

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de Berre l'Etang a passé en 2016 et 2017 un marché pour l'entretien des espaces verts communaux qui arrivait à terme au 31 décembre 2020 et qu'un avenant de prolongation a été passé pour 4 mois, la crise sanitaire ayant retardé la procédure de relance du marché.

Un nouveau dossier de consultation des entreprises a été élaboré, établi sous la forme d'un marché incluant un accord-cadre mono-attributaire donnant lieu à des bons de commandes et des marchés subséquents pour chacun des lots, sans minimum ni maximum conformément à l'article R.2162-4 3° du Code de la Commande Publique.

Les prestations d'entretien des espaces verts de la Commune de Berre l'Etang sont réparties en trois lots séparés :

Lot 1 : Entretien horticole, entretien des réseaux d'arrosage, location de plantes et fourniture et plantation de végétaux

Lot 2 : Elagage des arbres

Lot 3 : Fauchage des dépendances routières

Le présent marché sera conclu, pour chacun des lots, pour une période allant de la réception de sa notification jusqu'au décembre 2021.

Il pourra être renouvelé, pour chacun des lots, par tacite reconduction, TROIS (03) fois, par période d'UN (01) an.

La nouvelle procédure d'appel d'offres a été lancée en date du 26 février 2021.

A l'issue de cette procédure d'appel d'offres ouvert, la Commission d'Appel d'Offres, réunie en date des 13 avril et 11 mai 2021, a retenu les offres suivantes :

Lot 1 : Groupement Espaces Verts du Littoral / SOGEV / IPS

Lot 2 : Société IPS

Lot 3 : Société IPS

Compte tenu de ce qui précède Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les marchés avec les sociétés retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire :

« BERRE AVENIR » (25 élus) : Pour

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION » (6 élus) : Pour

« BERRE VILLE FRANCAISE SURE ET PROSPERE » (1 élu) : Abstention



17 - Travaux de plâtrerie, cloisons, sols, faux-plafonds et peintures dans les bâtiments communaux - Adjonction de prix nouveaux

Rapporteur : Monsieur CESARO Jean-Pierre

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de plâtrerie, cloisons, sols, faux-plafonds et peintures dans les bâtiments communaux, il a été passé, par délibération n° 001807 en date du 08 octobre 2020, un accord cadre mono-attributaire avec la société ADTB (Aménagement Décoration Tout Bâtiment) pour les montants susceptibles de varier annuellement dans les limites suivantes :

Lot 1 : Travaux de plâtrerie, cloisons, sols et faux-plafonds

Minimum :	Sans minimum
Maximum :	900 000,00 € H.T.

Lot 2 : Travaux de peinture

Minimum :	Sans minimum
Maximum :	300 000,00 € H.T.

L'accord cadre a été passé pour une durée d'UN (01) an à compter de sa date de notification est renouvelable, par tacite reconduction, TROIS (3) fois, par période d'UN (1) an.

Il indique qu'il apparaît souhaitable d'adjoindre au Bordereau des Prix Unitaires du marché quelques prix nouveaux pour permettre la réalisation de prestations non initialement inscrites au BPU.

Compte tenu de ce qui précède Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'adjonction de ces prix nouveaux au Bordereau des Prix Unitaires, de l'autoriser à signer les documents à passer avec le titulaire du marché pour les lots 1 et 2.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire :

« BERRE AVENIR » (25 élus) : Pour

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION » (6 élus) : Pour

« BERRE VILLE FRANCAISE SURE ET PROSPERE » (1 élu) : Abstention



18 - Travaux d'électricité courants forts - courants faibles dans les bâtiments communaux - Adjonction de prix nouveaux

Rapporteur : Monsieur CESARO Jean-Pierre

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire :

« BERRE AVENIR » (25 élus) : Pour

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION » (6 élus) : Pour

« BERRE VILLE FRANCAISE SURE ET PROSPERE » (1 élu) : Pour



20 - Travaux de construction, d'entretien et de grosses réparations des voies et espaces publics de la Commune de Berre l'Etang - Adjonction de prix nouveaux

Rapporteur : Monsieur CESARO Jean-Pierre

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'accord cadre mono attributaire pour les travaux de construction, d'entretien et de grosses réparations des voies et espaces publics, passé par délibération n° 001585 en date du 20 décembre 2018, avec le Groupement COLAS MIDI MEDITERRANEE/ CALVIN FRERES, la Commune a passé un avenant pour l'adjonction de prix nouveaux par délibération n° 001888 en date du 25 mars 2021.

La commune a été informée par courrier en date du 13 avril 2021 que la société COLAS France devait être substituée à la société COLAS MIDI MEDITERRANEE suite à la réorganisation interne du Groupe COLAS qui a pris effet au 31 décembre 2020 ce qui a fait l'objet d'une délibération au présent conseil municipal.

Par conséquent, il convient de délibérer à nouveau pour annuler et remplacer la délibération n° 001888 du 25 mars 2021.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'adjonction de ces prix nouveaux au Bordereau des Prix Unitaires, de l'autoriser à signer les documents à passer avec le mandataire du groupement des sociétés titulaire du marché.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire :

« BERRE AVENIR » (25 élus) : Pour

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION » (6 élus) : Pour

« BERRE VILLE FRANCAISE SURE ET PROSPERE » (1 élu) : Abstention



RESSOURCES HUMAINES

21 - Tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur SCIURCA Patrick

Dans le cadre d'une mise à jour du tableau des effectifs et afin que celui-ci soit davantage en rapport avec le budget de la collectivité suite aux différents mouvements de personnel, il convient de créer un certain nombre d'emplois permanents à temps complet.

A compter du 01/06/2021, les modifications se traduiront de cette manière :

Grades	Postes avant créations	Créations	Postes après créations
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	14	1	15

Rédacteur Principal 2^{ème} classe	13	1	14
Educateur APS	1	1	2

Monsieur le Maire informe qu'à compter du 01/06/2021, le tableau des effectifs se présentera de cette manière :

Grades	Postes créés	Postes pourvus	Postes vacants
Filière administrative			
Attaché Hors classe	2	2	0
Attaché principal	10	8	2
Attaché	19	14	5
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	15	12	3
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	14	11	3
Rédacteur	10	8	2
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	42	38	4
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	26	24	2
Adjoint administratif	24	20	4
Total filière administrative (dont 2 CDD)	162	137	25
Filière Technique			
Ingénieur hors classe	1	1	0
Ingénieur principal	4	1	3
Ingénieur	4	3	1
Technicien principal 1 ^{ère} classe	13	9	4
Technicien principal 2 ^{ème} classe	7	3	4

Grades	Postes créés	Postes pourvus	Postes vacants
Technicien	12	8	4
Agent de maîtrise principal	32	30	2
Agent de maîtrise	47	43	4
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	5	3	2
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	6	4	2
Adjoint technique	55	52	3
Total filière technique (dont 4 CDI)	186	157	29
Filière médico-sociale			
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	8	7	1
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	1	0	1
Total filière médico-sociale	9	7	2
Filière sociale			
Assistant Socio-éducatif	1	1	0
Educateur de jeunes enfants Classe exceptionnelle	1	1	0
Educateur jeunes enfants	1	1	0
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	5	3	2
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	5	4	1
Total filière sociale	13	10	3
Filière sportive			
Educateur des APS principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
Educateur des APS	2	1	1
Total filière sportive	3	2	1

Grades	Postes créés	Postes pourvus	Postes vacants
Filière culturelle			
Attaché de conservation	1	1	0
Assistant conservation du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	3	3	0
Assistant conservation du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
Assistant de conservation du patrimoine	3	3	0
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	3	3	0
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	5	5	0
Adjoint du patrimoine	1	1	0
Total filière culturelle	17	17	0
Filière sécurité			
Directeur de police	1	1	0
Chef de service de police principal 1 ^{ère} classe	2	2	0
Chef de service de police	1	1	0
Brigadier-chef principal	18	17	1
Gardien Brigadier	5	3	2
Total filière sécurité	27	24	3
Filière animation			
Animateur principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
Animateur principal 2 ^{ème} classe	2	1	1
Animateur	1	1	0
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	19	19	0
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	2	1	1

Grades	Postes créés	Postes pourvus	Postes vacants
Adjoint d'animation	46	44	2
Total filière animation	71	67	4
Assistantes maternelles	12	11	1
Total général (dont 4 CDI et 2 CDD)	500	432	68

Monsieur le Rapporteur informe l'Assemblée que la commune a accepté la mise à disposition d'un agent supplémentaire au Comité des Œuvres Sociales.
 Cette mise à disposition a reçu un avis favorable du Comité Technique du 25 mai 2021.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le tableau des effectifs.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire :

« BERRE AVENIR » (25 élus) : Pour

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION » (6 élus) : Pour

« BERRE VILLE FRANCAISE SURE ET PROSPERE » (1 élu) : Abstention



22 - Création d'un poste d'ETAPS - Contrat de 3 ans

Rapporteur : Monsieur SCIURCA Patrick

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que le tableau des effectifs de la commune dispose d'un emploi vacant d'Educateur des activités physiques et sportives.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Berre l'étang recrute un « Educateur des activités physiques et sportives ».

L'agent recruté aura spécifiquement pour missions :

- D'intervenir au sein de la Collectivité sur des projets éducatifs et sportifs en cohérence avec la politique de la ville ;
- De participer à l'élaboration de projets éducatifs ;
- D'encadrer différentes activités sportives et physiques ;
- De mobiliser et coordonner les différents acteurs et moyens autour d'un projet sportif ;
- D'animer des réunions ;
- De promouvoir la politique sportive de la ville ;
- D'assurer le suivi du matériel pédagogique ;
- D'adapter son intervention en fonction des publics, des niveaux, des capacités d'apprentissage et de la faisabilité de l'activité.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 précitée dans l'hypothèse où la commune ne trouverait pas de candidat titulaire correspondant à ses attentes. En effet, ces dispositions permettent de recruter des agents contractuels sur des emplois permanents du niveau de catégorie B lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient et si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté soit au titre de la mobilité, soit parmi les lauréats du concours.

L'agent devra alors justifier d'une expérience professionnelle significative dans le secteur des collectivités territoriales et notamment avoir exercé les missions visées ci-dessus.

Il recevra une rémunération mensuelle calculée par référence à l'indice brut 446 du grade de recrutement, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement ainsi que les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire :

« BERRE AVENIR » (25 élus) : Pour

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION » (6 élus) : Pour

« BERRE VILLE FRANCAISE SURE ET PROSPERE » (1 élu) : Pour



ANIMATION DE LA VIE LOCALE

23 - Subvention Association LES AILES DE L'OCEAN – WINGS OF THE OCEAN

Rapporteur : Monsieur BRUNEL Florian

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la protection et la valorisation de l'Etang de Berre, qui concilient harmonieusement développement et écologie, sont des enjeux majeurs pour Berre l'Etang comme pour toutes les Communes du bassin versant.

La Commune a donc intérêt à soutenir toute initiative qui aille dans ce sens et cherche à fédérer tous les acteurs concernés.

C'est pourquoi Monsieur le Maire souhaite proposer au Conseil Municipal que la Commune de Berre l'Etang soutienne, notamment par une subvention, les initiatives de l'Association LES AILES DE L'OCEAN – WINGS OF THE OCEAN.

L'association Wings of the Ocean œuvre à bord de voiliers entre la Méditerranée et l'Atlantique. Elle participe à assainir les littoraux et sensibilise les populations à l'impact des pollutions sur les écosystèmes.

De nombreuses actions sont prévues, notamment sur la commune de Berre l'Etang : sensibilisation du grand public et des jeunes (Conseil Municipal des Jeunes, Centres de Loisirs) sur la nécessité de préserver la biodiversité marine et de limiter les pollutions.

Conformément à la demande faite par l'association LES AILES DE L'OCEAN – WINGS OF THE OCEAN, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention de mille cinq cents euros au bénéfice de l'association pour l'exercice 2021.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette demande et de l'autoriser à verser le montant de mille cinq cents euros à l'Association LES AILES DE L'OCEAN – WINGS OF THE OCEAN.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire :

« BERRE AVENIR » (25 élus) : Pour

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION » (6 élus) : Pour

« BERRE VILLE FRANCAISE SURE ET PROSPERE » (1 élu) : Pour



URBANISME ET DEVELOPPEMENT

24 - Avenants à la convention « Conditions d'intervention complémentaire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et des communes dans le cadre de l'octroi d'aides économiques »

Rapporteur : Monsieur SOLARI Edmond

Monsieur le Maire informe l'assemblée que face à l'ampleur des difficultés rencontrées par les entreprises liées à la pandémie de coronavirus, les collectivités continuent de se mobiliser.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, par délibération de sa commission permanente du 19 juin 2020, a décidé la délégation de l'attribution d'aides aux entreprises touchées par les conséquences du Covid-19 à titre exceptionnel et temporaire aux communes et établissements publics de coopération intercommunale qui souhaiteraient intervenir.

Dans ce cadre, il a été conclu, le 31 août 2020, conformément aux termes de la délibération prise par le conseil municipal de Berre l'Etang le 10 juillet 2020, une convention avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur autorisant cette délégation à la commune de Berre l'Etang.

Cela avait permis à la commune d'abonder le Fonds de prêts Covid résistance auprès d'Agglopoles Provence Initiative à hauteur de 4 € par habitants et d'allouer à l'ADEB une subvention de 140 000 € qu'elle a redistribuée aux entreprises berroises affectées par des difficultés, dans le contexte de crise sanitaire.

Par une nouvelle délibération de sa commission permanente le 23 avril 2021, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a décidé de prolonger cette faculté de délégation de compétences en matière d'aides aux entreprises aux communes et établissements publics de coopération intercommunale jusqu'au 31 décembre 2021.

Compte tenu de la nécessité de continuer à aider les entreprises berroises durement touchées par la crise sanitaire, il convient de conclure :

- un avenant à la convention signée avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur le 31 août 2020, à l'effet de prolonger sa validité jusqu'au 30 juin 2021 ;
- un avenant à la convention signée avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur le 31 août 2020, à l'effet de prolonger sa validité jusqu'au 31 décembre 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces deux projets d'avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire :

« BERRE AVENIR » (25 élus) : Pour

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION » (6 élus) : Pour

« BERRE VILLE FRANCAISE SURE ET PROSPERE » (1 élu) : Pour



RESSOURCES

25 - Fonds de Soutien COVID Urgence Commerce de Berre

Rapporteur : Monsieur SOLARI Edmond

Monsieur le Maire informe l'assemblée que face à l'ampleur des difficultés rencontrées par les entreprises liées à la pandémie de coronavirus, les collectivités continuent de se mobiliser.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité prolonger la délégation de compétences en matière d'aides aux entreprises suite à la délibération n° 20-335 du 19 juin 2020 jusqu'au 30 juin 2021.

Dès lors, Monsieur le Maire propose à l'assemblée que soit apportée une nouvelle aide directe aux commerces de la commune affectés par les fermetures administratives durant la dernière période de confinement. Cette aide sera allouée aux commerces locaux par l'intermédiaire de L'Association pour le Développement Economique de Berre (ADEB), mandataire opérateur désigné par la commune, mission pour laquelle il se verra attribuer une subvention exceptionnelle de 40 000 €.

- Monsieur le Maire propose que la commune de Berre l'Etang attribue une subvention exceptionnelle de 40 000 € à l'Association pour le Développement Economique de Berre (ADEB) pour soutenir la trentaine de commerces berrois fermés administrativement.
- Monsieur le Maire précise que ce Fonds de soutien en faveur des commerces de Berre l'Etang sera géré localement par l'Association pour le Développement Economique de Berre (ADEB) dans le cadre d'un comité d'agrément auquel la commune sera associée.
- Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer les avenants aux conventions à intervenir avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur la première pour une prolongation jusqu'au 30 juin 2021, la deuxième pour une prolongation jusqu'au 31 décembre 2021 et l'ADEB, dont les modèles sont annexés au présent mémoire.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire :

« BERRE AVENIR » (25 élus) : Pour

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION » (6 élus) : Pour

« BERRE VILLE FRANCAISE SURE ET PROSPERE » (1 élu) : Pour



26 - Remise gracieuse loyers COVID 19 de décembre 2020 à mai 2021

Rapporteur : Monsieur SOLARI Edmond

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des mesures liées à l'épidémie de Covid-19 depuis le mois de mars 2020, le gouvernement a forcé les commerçants à fermer les portes de leurs établissements pendant trois périodes. En parallèle, des règles restrictives ont été imposées concernant les déplacements.

Ces mesures ayant impacté très fortement l'activité économique, l'Assemblée délibérante a voté unanimement la remise gracieuse des loyers des entreprises et commerçants berrois qui l'avaient demandée lors des Conseils Municipaux du 8 Octobre 2020 pour la période de mai à septembre et du 1^{er} décembre 2020 pour le mois de novembre.

L'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national déclarée par décret à compter du 17 octobre 2020 a été prolongée une première fois par la Loi n° 2020-1379 du 14 Novembre 2020 jusqu'au 16 février 2021 puis une deuxième fois par la Loi 2021-160 du 15 février 2021 jusqu'au 1^{er} juin 2021.

Ainsi, plusieurs commerces et entreprises, locataires de la commune, doivent à nouveau faire face à des difficultés financières et demandent une remise gracieuse des loyers du mois de décembre 2020 au mois de mai 2021 afin de leur permettre de sortir de la crise qu'ils traversent.

Monsieur le Maire précise qu'une remise gracieuse des loyers de décembre 2020 à Mai 2021 est nécessaire afin de les accompagner dans la reprise de leurs activités économiques.

Il précise que l'annulation de créance relève de la remise gracieuse qui est la seule compétence de l'assemblée délibérante et constitue une charge exceptionnelle. Le montant total de ces remises gracieuses s'élève à 15 668.26 € se décomposant comme suit :

Dénomination	Représentant Légal	Adresse	Montant mensuel	Total des loyers	Demande remise gracieuse
Application Aspect Finition	Madame MARAKAS Virginie	Parc Euroflory 42 Allée Becquerel 13130 BERRE L'ETANG	878,48 €	5 270.88 €	5 270.88 €
16 H Café	Madame POUSSIBET Ludivine	16 Avenue de la Libération 13130 BERRE L'ETANG	417,00 €	2 502.00 €	2 502.00 €
La Boîte à Fringues	Monsieur ODAGLIA Maxime	16 Avenue de la Libération 13130 BERRE L'ETANG	2020 485,23 € 2021 490.83 €	485.23 € 2 454.15 €	2 936.38 €
Restaurant Paradisio	Madame CONIGLIARO Marie	16 Avenue de la Libération 13130 BERRE L'ETANG	442,50 €	2 655.00 €	2 655.00 €
Au Fil de l'Etang	Madame HAUGER Florence	16 Avenue de la Libération 13130 BERRE L'ETANG	384,00 €	2 304.00 €	2 304.00 €

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la remise gracieuse des loyers ci-dessus.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire :

« BERRE AVENIR » (25 élus) : Pour

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION » (6 élus) : Pour

« BERRE VILLE FRANCAISE SURE ET PROSPERE » (1 élu) : Pour



URBANISME ET DEVELOPPEMENT

27 - Convention d'adhésion au dispositif "Petites Villes de Demain"

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario

Un programme national d'appui spécifique en faveur de la revitalisation des centres des petites villes, intitulé « Petites Villes de Demain » a été annoncé par l'Etat à l'automne 2019.

Il s'adresse aux villes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité au profit de tout le territoire qui les environne. Il vise, en partant d'un projet global de revitalisation à la main de chaque collectivité bénéficiaire, à donner aux élus les moyens de concrétiser leurs projets et de conforter la fonction de pôles de centralité dynamique et attractif de ces petites villes, pour leurs habitants comme pour tout le territoire environnant.

L'offre de services du programme rassemble les outils et expertises apportés par l'ensemble des partenaires nationaux, régionaux et départementaux, en soutien des projets de territoire conçus et portés par les communes et les intercommunalités.

Elle s'organise autour de 3 piliers :

- Le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (par exemple avec une subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75 %), et l'apport d'expertises externes.
- Des financements sur des mesures thématiques ciblées, mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.
- L'accès à un réseau, grâce au Club Petites villes de demain, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.

La commune de Berre l'Etang, après avoir candidaté à ce programme le 13 novembre 2020, figure parmi les 9 collectivités retenues dans les Bouches du Rhône et les 60 collectivités retenues en région Provence Alpes Côte d'Azur par Mme Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales.

La démarche prévoit dans un premier temps l'élaboration et la conclusion d'une convention d'adhésion, entre l'Etat, la Métropole Aix Marseille Provence et la commune de Berre l'Etang, par laquelle les partenaires s'engagent à élaborer et à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation dans un délai de 18 mois. Cette convention :

- précise les engagements réciproques des parties, expose les intentions de chacun dans l'exécution du programme,
- indique les principes d'organisation des collectivités bénéficiaires, du comité de projet et les moyens dédiés par les collectivités bénéficiaires,
- définit le fonctionnement général de la convention,
- présente un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, des études, des projets, des dispositifs et des opérations en cours et à engager concordamment à la revitalisation,
- identifie les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire,
- prévoit les modalités d'évaluation de la stratégie.

Une convention cadre prendra le relais, une fois le projet de revitalisation finalisé, en vue de sa mise en œuvre, l'ensemble du programme s'inscrivant dans une durée de 6 années.

La commune a d'ores et déjà défini et inscrit dans son projet de convention d'adhésion les axes d'intervention qui pourront servir de levier dans le cadre de l'élaboration de son projet de territoire :

Premier axe d'intervention : une économie à soutenir et à réorienter

- Redynamiser le commerce
- Stimuler et réinventer l'agriculture : entre actions de court et de long terme
- Développer l'offre de foncier aménagé pour les nouvelles entreprises
- Proposer une offre de formation en faveur des métiers du territoire de demain. Projet de campus de formation aux métiers de la logistique
- Renforcer l'action en faveur de l'emploi : Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)
- Prévoir l'extension et la réorganisation du port dans une logique de redynamisation du territoire

Deuxième axe d'intervention : l'habitat, le logement et le cadre de vie

- Agir en direction de tous les publics en difficultés ou nécessitant un accompagnement social

- Proposer une offre culturelle et sportive qui rayonne au-delà des limites communales
- Agir en faveur de l'habitat privé dégradé
- Requalifier les espaces extérieurs des ensembles locatifs sociaux et les espaces publics du cœur de ville
- Renforcer l'offre de santé et d'accompagnement au vieillissement
- Soutenir et développer le commerce et l'artisanat de proximité dans le cœur de ville
- Construire une médiathèque, avec une pré-programmation établissant à 1600 m² la surface de plancher à réaliser, complétée d'une salle de spectacles.
- Aménagement d'une crèche multi-accueil de 60 places et d'un relais d'assistantes maternelles dans un bâtiment acquis par la commune.
- Réalisation d'un quartier durable et connecté d'environ 200 à 230 logements sur un foncier communal de 3,94 hectares, sur le site de l'ancienne base aéronavale en littoral de l'étang de Vaïne (la sélection des opérateurs est en cours).

Troisième axe d'intervention : le transport, les modes doux et l'accessibilité du territoire

- La création d'un maillage modes doux sécurisé

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ce projet de convention et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire :

« BERRE AVENIR » (25 élus) : Pour

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION » (6 élus) : Pour

« BERRE VILLE FRANCAISE SURE ET PROSPERE » (1 élu) : Pour



ADMINISTRATION GENERALE

28 - Donné acte des décisions municipales

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des Décisions Municipales ci-après prises en vertu de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération 001736 prise en séance du Conseil Municipal du 26 mai 2020, reçue en Sous-Préfecture d'Istres le 28 mai 2020.

Numéro de la décision	Le titre – Objet de la décision
3518	Convention de Formation d'un agent à passer avec SOCOTEC FORMATION MARSEILLE pour la conduite de chariots automoteurs à conducteur porté (Cat:3) CACES R489
3519	Contrat de cession de droits de représentation avec Centre Phocéén du Spectacle Productions pour l'organisation du Salon "Berre Vintage" du 22 au 23 mai 2021
3520	Contrat de prestation de service avec Madame Catherine Soria concernant la conférence « Niki la révoltée » prévue le samedi 27 mars 2021 à 10h15 à la Médiathèque
3521	Contrat Prêt de l'exposition « Au bout du crayon : les droits des femmes » par Association Le Crayon pour mars – avril 2021 à la Médiathèque
3522	Marché sans publicité ni mise en concurrence relative à la maintenance d'une bibliothèque de stockage de données pour le cinéma municipal de Berre l'Etang
3523	Convention de formation professionnelle à passer avec la société ULYS SOFT pour l'utilisation du logiciel DOTELEC Délibérations
3524	Convention de diagnostic phytosanitaire à passer avec FREDON Paca pour la surveillance sanitaire des palmiers du domaine public et privé présents sur le territoire de Berre l'Etang
3525	Contrat de prestation de l'agence de communication solidaire portée par PROPULSE pour une captation de prises de vue et montage d'un film de 2 à 3 minutes dans 4 CLSH le mercredi 17 mars
3526	Contrat de cession de rencontres d'artiste et ateliers avec Ismaël MÉZIANE prévu sur le mois de mars 2021 à la médiathèque auprès d'adolescents de Berre l'Etang, en partenariat avec la Maison de Quartier du Béalet
3527	Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle à passer avec SARL ENERGI ANIMATIONS pour le concert de Natacha St Pier suivi d'une animation musicale le 15 août 2021
3528	Convention de formation professionnelle à passer avec DEKRA Formation PACA intitulée "Autorisation de conduite - CACES R482 Catégorie E - Débutant
3529	Convention de formation professionnelle à passer avec ATHENA Formation Conseil intitulée "Grues de chargement - CACES R490"
3530	Convention de formation professionnelle à passer avec ATHENA Formation Conseil intitulée "Grues de chargement - CACES R490" - sans option télécommande
3531	Demande de subvention auprès de la REGION SUD PACA au titre de l'appel à projet "Santé Publique Sud 2021".
3532	Demande de réaffectation d'une subvention accordée par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide exceptionnelle COVID 19 relance économique.
3533	Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle avec TECHNI-SCENE-CONCEPT-EUROPE pour l'animation par l'orchestre Alméras Music Live du bal du mercredi 14 juillet 2021
3534	Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle avec FRANCE CABARET PRODUCTIONS pour l'animation d'un spectacle-bal attractif et dansant de l'Orchestre Eric Roy le 16 août 2021
3535	Demande de subvention auprès de la CARSAT au titre de l'appel à projet 2021 en faveur du bien vieillir
3536	Convention de mise à disposition de Monsieur Marc MILLOUR à passer avec la ville de Salon de Provence pour la réalisation des missions de délégué à la protection des données pour une durée de 153 heures - Erreur matérielle
3537	Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle à passer avec SARL ENERGI ANIMATIONS pour le concert de Natacha St Pier suivi d'une animation musicale le 15 août 2021 - Erreur matérielle

3538	Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage à passer avec le B.E.T. CERRETTI pour une mission d'étude de faisabilité et de préprogramme du quartier Saint Estève à Berre l'Etang - Erreur matérielle
3539	Convention de formation professionnelle à passer avec DEKRA Formation PACA pour la formation à la conduite d'engins de chantier CACES R482 pour 2 agents débutants
3540	Convention de mise à disposition d'un local communal à titre gratuit précaire et révocable avec l'Association Agréée Pêche et Protection du Milieu Aquatique Basse Vallée de l'Arc
3541	Convention de formation professionnelle à passer avec l'Association Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée pour trois participants
3542	Contrat de prestation intitulé "Portraits littéraires de Berrois" à passer avec l'Association Mots en couleurs
3543	Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle à passer avec G-PROD - Tribute Céline DION suivi d'un bal populaire avec le SHOW LORCA
3544	Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle à passer avec la société ÇA SE JOUE - Soirée Entre Nous - Pièce de théâtre "La croisière ça use" le vendredi 19 novembre 2021 à la Salle Polyvalente
3545	Avenant n°1 au contrat de cession d'exploitation d'un spectacle tripartite à passer avec l'Association Forum des Jeunes et de la Culture et Far Production pour "HUSSAM ALIWAT EN CONCERT" – Report du spectacle
3546	Convention de formation professionnelle à passer avec SOCOTEC FORMATION MARSEILLE pour la conduite en sécurité d'engins de chantier CACES R482

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de ces Décisions Municipales

Votes de l'Assemblée :

Le Conseil Municipal prend acte.



La Séance est levée à 18 heures 15.



Le Maire,
Mario MARTINET



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Mario MARTINET, Maire de Berre l’Etang, certifie avoir fait procéder, ce jour à l’affichage en Mairie Centrale, Place de l’Hôtel de Ville, du Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal du mercredi 26 mai 2021, conformément aux dispositions des articles L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Berre l’Etang le 27 mai 2021

Le Maire,
Mario MARTINET

